

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1362

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,  
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,  
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,  
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,  
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,  
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,  
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,  
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,  
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,  
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,  
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,  
M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 7, après la seconde occurrence du mot :

« métiers »,

insérer les mots :

« de l'enseignement, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES entend compléter les catégories de métiers dont le nombre de personnes formées doit être significativement accru en y ajoutant les métiers de l'enseignement.

Pour assurer le renouvellement des générations, le nombre de places dans l'enseignement agricole doit être considérablement augmenté. Cela implique que le corps des 140 000 enseignant-es de l'enseignement agricole doit être substantiellement renforcé.

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire s'était fixé comme objectif pour l'année 2024 la création d'emplois de 20 ETP dans EAP et 8 ETP dans les écoles vétérinaires nationales. En raison de la hausse des effectifs souhaitée par le présent projet de loi, de 30% d'apprenants en 2030 par rapport à 2022, cette ambition doit être largement revue à la hausse.

Considérant l'objectif du Gouvernement d'élever le niveau de personnes diplômées à hauteur de 25 000 personnes chaque année dans les secteurs de la production agricole, il faudrait atteindre 200 ETP d'ici 2028, soit 50 ETP par an.

Il convient d'allouer les budgets nécessaires mais aussi de s'attacher à mettre fin à la crise des vocations que subit le métier d'enseignant-e et le mal-être des personnels de l'enseignement agricole. Que ce soit dans la voie générale et technologique ou dans la voie professionnelle, et dont agricole, la dégradation des conditions de travail des enseignant-es s'accélère. L'État doit nécessairement placer davantage de moyens dans le service public d'éducation.

Cet amendement est inspiré d'une proposition du groupe Écologiste – NUPES en commission.